

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le VINGT HUIT JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **ADJOINTS** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO (à partir de 18 h 30) / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

**Excusés représentés** : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / A. DEL BASSO par G. BUCHET (de 18 h 00 à 18 h 30) / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

**Secrétaire de séance** : Patrice RELING

**Secrétaire de séance adjointe** : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 18 h 00.

### Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE à l'unanimité**, M. Patrice RELING en qualité de secrétaire de séance.
- **Par 21 voix pour, 8 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) **APPROUVE**, le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2020.
- **PREND ACTE** de la communication par M. le Maire des décisions prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
  - \* Décision n° 2020.D.008 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°2 : Revêtements de sols - Faïences  
Souscription d'un marché avec l'entreprise SARL A.R.T DES SOLS sise à Le THOR (84250) d'un montant de 64 638.64 € TTC
  - \* Décision n° 2020.D.009 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°3 : Plâtrerie - Menuiserie  
Souscription d'un marché avec l'entreprise ISO9 sise à NOVES (13550) d'un montant de 135 134.40 € TTC
  - \* Décision n° 2020.D.010 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°4 – Peintures  
Souscription d'un marché avec l'entreprise GA PEINTURE sise à PERNES LES FONTAINES (84210) d'un montant de 29 352 € TTC
  - \* Décision n° 2020.D.011 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°5 : Serrurerie. Souscription d'un marché avec la SARL ATOUT FER, sise à SORGUES (84700) d'un montant de 95 602.26 € TTC
  - \* Décision n° 2020.D.012 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°6 : Electricité – Courants forts et faibles  
Souscription d'un marché avec la société BRES SA ELECTRICITE sise à VENASQUE (84210) d'un montant de 119 762.40 € TTC + 5 034 € TTC pour l'option réalisation de la nouvelle alimentation électrique
  - \* Décision n° 2020.D.013 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°7 : Plomberie  
Souscription d'un marché avec la société LARGIER TECHNOLOGIE sise à VALS LES BAINS (07600) d'un montant de 37 351.03 € TTC (offre de base) + 3 408.88 € TTC (option bâtis supports).
  - \* Décision n° 2020.D.014 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°8 : Chauffage – Ventilation  
Souscription d'un marché avec la société LARGIER TECHNOLOGIE sise à VALS LES BAINS (07600) d'un montant de 305 081.20 € TTC (offre de base) + 30 221.96 € TTC (option 1 : remplacement de la chaudière de l'école Dr Boucher + option 2 : ballon ECS Thermodynamique de la crèche).

\* Décision n° 2020.D.015 du 4 décembre 2020 – Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la bibliothèque municipale.

- **PREND ACTE** de la communication par M. Le Maire du rapport 2019 de la CCPRO sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **PREND ACTE** de la communication par M. Le Maire du rapport 2019 de la CCPRO sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **PREND ACTE** de la communication par M. Le Maire du rapport 2019 de la CCPRO sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- **PREND ACTE** de la communication par M. Le Maire du rapport d'activité 2019 de GRDF
- **Par 21 voix pour, 8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) **APPROUVE** le classement dans le domaine public des voies communes et réseaux du lotissement « LES TOURNESOLS »
- **Par 21 voix pour, 8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) **APPROUVE** le classement dans le domaine public des voies communes et réseaux du lotissement « LE CLOS DU TOURNAIL »
- **APPROUVE à l'unanimité**, l'avenant portant modification de l'article 3 de la convention établie entre les Communes de Bédarrides, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Jonquières et Sorgues pour le fonctionnement du Relais parents Assistante Maternelles intercommunal pour la période 2019-2022.
- **ADOpte à l'unanimité**, la modification du règlement intérieur du centre multi-accueil « la farandole » qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- **Par 20 voix pour, 1 contre** (A. SCIACQUA-LERIDON), **8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) **APPROUVE** la convention d'accueil d'un bénévole pour des activités périscolaires.
- **ACCORDE à l'unanimité**, à M. S.C une remise gracieuse d'un montant de 375 € sur la taxe de raccordement dont il est redevable suite au permis de construire n° PC05612N0078 qui lui a été accordé.
- **Par 21 voix pour, 1 contre** (L. RUCHON), **7 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / R. VIARD) **N'ACCORDE PAS** à M. et Mme P.B. la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 361 € dont ils doivent s'acquitter suite à une amende fiscale relative à la taxation d'une infraction à la législation sur les autorisations de construire.
- **Par 21 voix pour, 5 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / A. MICHELS), **3 abstentions** (T. VERMEILLE / R. VIARD / L. RUCHON) **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « club FFCT MJC de Jonquières, et de 150 € à l'association Vitazumba.
- **DECIDE à l'unanimité**, de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2021, une subvention à hauteur de 40 % pour la prestation archives d'un montant annuel estimé à 2016 € soit un montant de subvention annuelle estimée à 806,40 €.
- **DECIDE à l'unanimité**, de créer un comité consultatif « culture et fêtes » constitués de 10 membres élus selon le principe de la représentation proportionnelle à savoir : S. KLYZ, G. CLEMENSON, P. RELING, MI. SANCHEZ, G. PAQUIN, M. HOFFMANN, E. BRUN, G. BUCHET, A. MICHELS, A. SCIACQUA-LERIDON et de 15 membres extérieurs.
- **PROCEDE à l'unanimité**, à la désignation des membres extérieurs du comité consultatif culture et fêtes comme suit :
  - Évènements culturels : M. PAGET, V. LACOUR, T. RICCI, S. TRIBOLET, A. FORTOUL
  - Festivités : F. GILLON, C. PAULIN, Y. LOIMAT, JM VANDERLEENEN, L. BUFFA
  - Bibliothèque municipale : J VIDAL, M. VERGER, O. GUIMBO, M. LORIMIER, Y. SANGUINETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

Fait à JONQUIERES le 1<sup>er</sup> Février 2021,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT

Le Secrétaire de Séance,  
Patrice RELING